

Amel #4 Basketball Camp - Règlement intérieur

Conditions générales :

Toute personne fréquentant le camp organisé par Amel Bouderra et le club des Flammes Carolo est censée connaître le présent règlement.

Assurances des stagiaires :

Toute personne fréquentant le stage organisé par Amel Bouderra et le club des Flammes Carolo doit être couverte par une assurance notamment en responsabilité civile de particulier et individuel accident. Les organisateurs du camp déclinent toute responsabilité en cas de vol de biens personnels, dégradation, ainsi que des dommages physiques conséquents à l'utilisation de ces installations et de ces services.

Règlement d'occupation de l'internat et des lieux de restauration :

Le calme doit régner en permanence dans l'internat et les lieux de restauration. Chacun des occupants est censé avoir pris connaissance des consignes de sécurité affichées dans les locaux d'hébergement.

Sont interdits dans l'internat et les locaux communs aux stagiaires la consommation d'alcool et de tabac.

Païement :

L'inscription est définitive dès que l'acompte ou la totalité du règlement est versé.

Le solde dû sera versé à l'arrivée du stagiaire.

Les chèques vacances sont acceptés comme modalité de règlement.

En cas de désistement, et sur justification :

Remboursement

- A 100% si annulation plus de 30 jours avant le début du camp.
- Annulation entre 29 jours et 15 jours avant le début du camp 30% du montant de l'inscription sera retenue.
- Annulation entre 14 jours et 8 jours avant le début du camp et sans justificatif médical, 50% du montant de l'inscription sera retenue.
- Annulation moins de 7 jours avant le début du camp et sans justificatif médical, 70% du montant de l'inscription sera retenue.

En cas de blessure avant le début du camp entre un mois et la veille du séjour, et avec présentation d'un certificat médical, la somme de 50€ sera retenue.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le camp (en cas de nécessité et/ou Urgence) et ce sous préavis de huit jours francs avec remboursement des sommes déjà avancées.

Les arrêts en cours de camp n'entraînent aucun remboursement ou défraiement.

Amel #4 Basketball Camp - Règlement intérieur

Renseignements médicaux :

Les parents des stagiaires informent les organisateurs du camp :

- Des traitements, soins, régimes, allergies..., des particularités d'ordre médical qui affectent les enfants à l'aide de la fiche sanitaire de liaison.
- Du numéro de sécurité sociale, adresse de la Caisse maladie, éventuellement le numéro et l'adresse de la mutuelle dont bénéficient les enfants.

En cas d'accident, les frais médicaux et les frais nécessités par un traitement sont à la charge des familles des enfants mineurs

Vie quotidienne :

Les enfants sont responsables de leurs affaires. Il est très fortement recommandé de noter le nom des enfants sur tout leurs effets personnels.

Des règles de vie quotidienne, de vie de groupe dans l'internat, dans les gymnases seront établies avec les jeunes et devront être respectées sous peine de sanction.

Les sanctions peuvent aller de la réprimande, de la suspension d'activité d'une demi-journée à l'exclusion définitive et sans remboursement du camp.

Toutes sanctions seront communiquées aux responsables légaux.

Les sanctions se décident en réunion par l'ensemble de l'encadrement et validées par le directeur sur place.

Téléphone portable :

Le portable, Ipod, Mp3 etc... sont interdits durant les entraînements, les activités annexes, et le soir après 23h00. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol ou de dégradations de ces objets. Un téléphone sera mis à disposition par l'équipe pédagogique pour les enfants qui souhaitent communiquer avec leurs parents.

Mme, Mr

Reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'accepter en totalité.

A..... Le...../...../.....

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »